



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

Mercredi 11 juillet 1962

à 15 h 20

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Point 4 de l'ordre du jour :

	Page
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Débat général (<i>fin</i>)	87

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Bulgarie, Canada, Cuba, Irak, Irlande, Mali, Pays-Bas, République arabe unie, Suède, Tchécoslovaquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613 et Add.1 à 3, E/3658, E/3664; E/L.957 et Corr.1, E/L.958 et Add.1, E/L.960)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. VALLADÃO (Brésil) dit que, avant de faire des observations sur le rapport du Secrétaire général (E/3613), il tient à bien préciser que, si les vues de la délégation du Brésil diffèrent peut-être des propositions du Secrétaire général sur quelques points d'importance secondaire, il n'y a aucun désaccord quant à l'essentiel.

2. Le rapport, qui précise les objectifs à atteindre, donne moins de détails sur les moyens à employer à cette fin; il omet notamment d'expliquer de quelle façon les travaux envisagés seront répartis entre les différents organes de l'ONU. Si l'on veut que la décentralisation atteigne son but, il est évident qu'une partie croissante

des activités des Nations Unies dans le cadre de la Décennie du développement devront être confiées aux commissions économiques régionales. Or, le rôle de ces commissions est pratiquement passé sous silence dans les sections consacrées à l'industrialisation, aux ressources naturelles, aux transports et au développement social. Le Secrétaire général pourrait peut-être préparer un rapport complémentaire sur les tâches qui devraient être entreprises respectivement par le Siège et par les commissions économiques régionales dans le cadre de la Décennie. Certes, les principes de coordination et les politiques d'ensemble devront naturellement être élaborés au Siège. Mais lorsqu'il s'agit de l'exécution, les commissions sont beaucoup mieux équipées qu'aucun organisme central; leur personnel connaît mieux la situation des pays bénéficiaires; il a facilement accès aux sources d'information et il est mieux au courant des besoins des gouvernements. Et surtout, les commissions économiques régionales envisagent les problèmes à résoudre d'un point de vue beaucoup plus concret et sont particulièrement bien armées pour assumer des responsabilités plus importantes pour ce qui est de l'exécution du programme de la Décennie. Comme l'a dit fort justement le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales au cours du débat sur le point 10, à la 1213^e séance, c'est à partir de la périphérie plutôt que du centre qu'il faut stimuler l'action internationale. Si l'on y parvient, l'Organisation des Nations Unies atteindra sans aucun doute les objectifs de la Décennie; mais il est essentiel que les organismes régionaux disposent du personnel et des ressources financières nécessaires. Les délégations de pouvoir prévues dans la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale permettraient au Siège de mieux s'acquitter de ses fonctions essentielles qui sont d'orienter la politique et de coordonner les programmes considérés dans leur ensemble. M. Valladão espère que les vues exprimées dans le mémoire de la délégation brésilienne (E/3664) seront prises en considération par le Secrétaire général dans son rapport complémentaire sur le rôle des commissions économiques régionales dans la Décennie du développement.

3. Le représentant du Brésil passe ensuite à la question des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme. La Décennie du développement exige des efforts particuliers de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, de même que de la part de toutes les organisations de la famille des Nations Unies en tant que telles. Dans le cas des gouvernements, bien qu'il ne fasse aucun doute que les mesures envisagées entraîneront des sacrifices financiers importants, il n'est pas besoin de spécifier en détail quelles seront les dépenses nécessaires. Mais dans le cas de l'Organisation des Nations Unies et des institutions

spécialisées, il est normal, semble-t-il, de donner quelque précision sur les dépenses envisagées si l'on veut que les gouvernements aient une idée nette du programme. Les ressources des Nations Unies devront être à la mesure de l'œuvre entreprise, qui est gigantesque, sinon les programmes risquent de n'être guère plus qu'une énumération de tâches prioritaires. Or, le rapport du Secrétaire général n'indique pas qu'il faudra des ressources supplémentaires; le Secrétaire général par interim s'est borné à dire, au cours de la déclaration qu'il a faite à la 1214^e séance, que la famille des Nations Unies ne pouvait mobiliser et utiliser plus de ressources en hommes et de moyens financiers que les gouvernements n'en mettaient à sa disposition. On ne voit guère comment la campagne internationale la plus massive qui ait été lancée contre le sous-développement pourrait réussir si elle ne s'appuie que sur de bonnes intentions. C'est faire preuve d'un manque de réalisme manifeste que de fixer un objectif sans spécifier les moyens de l'atteindre. Sans aucun doute, la raison de cette omission est que les estimations quantitatives n'ont pas encore été faites et qu'il est donc impossible de préparer des bilans détaillés; si tel est le cas, il convient d'entreprendre d'urgence ces études; tel est l'objet du projet de résolution dont le Brésil est l'un des auteurs (E/L.957 et Corr.1), notamment du paragraphe 2 du dispositif.

4. L'un des écueils de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale tient à ce qu'elle évoque de nombreux problèmes sans indiquer clairement l'ordre de priorité à leur donner. La question devrait être abordée dans un esprit plus critique; il faudrait isoler quelques secteurs stratégiques où les résultats auraient le maximum de répercussion sur le développement économique des pays peu développés. Dans l'esprit de M. Valladão, il s'agit des mesures à prendre pour stimuler le développement industriel, de l'expansion et de la libération des échanges, de l'intensification du courant de capitaux destinés aux pays sous-développés et de l'accroissement des activités d'assistance technique.

5. Bien qu'il soit universellement reconnu qu'il est possible d'accélérer la croissance économique en accordant l'importance voulue à l'industrie et que l'industrialisation offre la meilleure protection possible contre les fluctuations imprévisibles du commerce international, il arrive très fréquemment que dans les propositions et les programmes internationaux on ne donne pas à l'industrie la place qui lui revient. A l'Organisation des Nations Unies elle-même, la balance penche en faveur de l'agriculture; les ressources qui lui sont allouées sont environ quarante fois supérieures à celles consacrées à l'industrie. Un moyen de corriger cette inégalité serait de créer une institution spécialisée pour le développement industriel qui pourrait rendre les mêmes services que la FAO dans le domaine de l'agriculture et l'OMS dans celui de la santé. C'est grâce à une institution de cette nature que l'on pourrait le mieux espérer accélérer l'industrialisation des pays peu développés; mais il n'en est question nulle part dans la section du rapport consacrée au développement industriel, qui traite seulement de la planification industrielle, des services consultatifs industriels, des mesures en faveur de la petite industrie et de la formation industrielle. Le rapport n'insiste guère sur la nécessité

de donner une place plus importante à l'industrie dans les programmes d'assistance technique et de préinvestissement des Nations Unies, bien qu'elle ait été soulignée par le CAT et le Comité du développement industriel. Le représentant du Brésil ne veut pas dire par là que le développement industriel devrait être dissocié du développement social et agricole; mais l'expression « développement social et économique équilibré » peut conduire, dans la pratique, à accorder une importance exagérée aux aspects sociaux du développement économique, et cette attitude risque fort de se traduire par un gaspillage des ressources très limitées dont on dispose. C'est ainsi qu'il est fait mention dans le rapport d'un ambitieux plan de logement élaboré par un groupe d'experts; s'il était mis en œuvre, ce plan engloutirait des ressources d'investissement équivalant à 10% du produit national brut, et dans bien des cas au total des ressources d'investissement dont disposent les pays sous-développés. Fixer des objectifs aussi manifestement chimériques risque d'entraver sérieusement les efforts de développement de ces pays.

6. Passant au problème du commerce, M. Valladão se félicite de ce que le représentant des Etats-Unis ait donné l'assurance, à la 1214^e séance, que son pays s'efforce de résoudre le problème de la discrimination commerciale pratiquée à l'égard des pays peu développés. La délégation brésilienne est heureuse également de l'intérêt que porte la délégation des Etats-Unis à l'étude de mesures financières de compensation qui atténueraient les effets des fluctuations des prix sur les exportations de produits primaires. Il est grand temps d'envisager tous les problèmes commerciaux dans leur ensemble; c'est pour cette raison que la délégation brésilienne juge qu'il serait opportun et approprié de réunir, au début de 1963, une conférence internationale des Nations Unies sur les problèmes du commerce, comme le propose le projet de résolution E/L.9580. Cette conférence pourrait étudier des questions d'importance vitale telles que les effets des groupements économiques régionaux sur le développement économique des pays peu développés, la suppression des barrières commerciales, les mesures financières de compensation et les pratiques commerciales des Etats.

7. Quoiqu'en dise le rapport (chap. I, A, vi), le manque de capitaux constitue toujours le principal obstacle au développement économique des pays peu développés. Il ne fait aucun doute que seul l'apport de capitaux étrangers venant compléter l'épargne intérieure permettra de financer le développement économique. Si la résolution 1522 (XV) de l'Assemblée générale, qui recommande que 1% du total des revenus nationaux des pays économiquement avancés soit consacré à l'assistance aux pays sous-développés, était réellement appliquée, le total des ressources ainsi dégagées correspondrait à 10% du revenu national des pays peu développés et à 100% de leur formation nette de capital intérieur. Malheureusement, l'assistance internationale est encore loin d'atteindre le pourcentage recommandé, bien que de nombreux pays exportent en fait des capitaux représentant plus de 1% de leur revenu national. Le courant international de capitaux à long terme vers les pays sous-développés pendant la période 1951-1959, y compris l'aide apportée par les pays socialistes, s'est élevé à environ 35 milliards

de dollars¹. Ce total équivaut à 0,6% seulement du produit intérieur brut des pays économiquement développés, à 2,9% de leur épargne intérieure brute et représente une contribution bien faible de 8 dollars par an et par habitant². Il est évident qu'il faudra faire beaucoup plus pendant la Décennie du développement, ne serait-ce même que pour atteindre avant 1970 l'objectif plutôt modeste fixé au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, qui consiste à porter à 5% le taux minimum de croissance annuelle du revenu national global. Tout en augmentant le volume des capitaux consacrés au développement, les pays économiquement développés devraient fournir davantage de fonds au titre de programmes multilatéraux. Il n'est guère encourageant d'apprendre, que 90% des capitaux à long terme reçus par les pays sous-développés pendant la période 1951-1959 ont été fournis au titre de l'assistance bilatérale et que sur les 10% restants, 2% seulement ont été fournis par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies³. Il faut donc s'efforcer d'augmenter la part de l'aide multilatérale; les pays industrialisés de l'Est et de l'Ouest, en particulier, devraient apporter une contribution décisive à la Décennie du développement en donnant leur appui au projet de création d'un fonds d'équipement des Nations Unies qui est plus que jamais nécessaire. L'Association internationale de développement (AID) ne peut remplacer un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). En premier lieu, les ressources de l'AID sont de plus en plus insuffisantes. En second lieu, le peu de part que prennent les pays sous-développés aux décisions de la BIRD et de ses organismes affiliés est un sujet de mécontentement grandissant; ces pays considèrent qu'on devrait créer un organisme de prêt des Nations Unies qui répondrait mieux aux besoins et aux aspirations des pays emprunteurs.

8. Le chiffre de 150 millions de dollars actuellement prévu pour le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial ne répond pas, de toute évidence, aux besoins, et il devrait être considérablement augmenté. Il ressort du rapport du Secrétaire général (E/3613, chap. VI, A, 1) que les ressources disponibles pour les travaux de préinvestissement dans le cadre de ces deux programmes devraient croître chaque année d'au moins 25 millions de dollars, à partir du niveau fixé pour l'année 1962, soit 150 millions de dollars, niveau qui d'ailleurs n'a pas été atteint. De la sorte, le montant minimum des ressources dont disposeraient les Nations Unies à la fin de la Décennie serait de 350 millions de dollars. Il dépend des pays économiquement développés que cet objectif soit atteint. Après tout, la coopération technique est pratiquement la seule arme dont disposent les Nations Unies du fait que les pays industrialisés s'opposent à la création d'un fonds d'équipement. Si les contributions ne sont pas augmentées, il est peu probable que les besoins des pays peu développés en matière

d'assistance technique et de préinvestissement puissent être satisfaits.

9. La Décennie du développement offre à l'humanité des possibilités sans précédent. Au xx^e siècle, l'homme a le pouvoir de supprimer la misère. Pour atteindre ce but, le capital matériel et l'expansion commerciale ne suffisent pas; il faut un changement complet des cœurs, et il faut aussi pouvoir repenser des idées et des attitudes anachroniques. Dans l'introduction de son rapport, le Secrétaire général a évoqué la nécessité pour les pays sous-développés de changer certaines traditions et les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont fait des remarques analogues; le premier à la 1214^e séance et le second à la 1215^e séance; le représentant du Brésil fera observer à ce sujet que les pays sous-développés n'ont pas le monopole des traditions surannées et que nombre de pays industrialisés ont des tabous nationaux et des habitudes mentales qui ne nuisent pas moins au développement économique des pays sous-développés. Tous les pays, qu'ils soient développés ou sous-développés, qu'ils appartiennent à l'Est ou à l'Ouest, doivent apprendre à vivre dans un esprit de tolérance et de collaboration active.

M. Patiño (Colombie), premier vice-président, prend la présidence.

10. M. PASTORI (Uruguay) est d'avis que la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale est un des éléments les plus importants de l'œuvre des Nations Unies, car elle reconnaît la nécessité de mettre fin à la division de l'humanité entre ceux dont la prospérité ne cesse de croître et ceux qui souffrent de plus en plus de la misère et de la faim. Il est évident que pour y parvenir il faut établir une association entre pays industrialisés et pays sous-développés.

11. Le rapport objectif du Secrétaire général et sa déclaration au Conseil à la 1214^e séance donnent à penser que la Décennie des Nations Unies pour le développement marque le début d'une époque dans l'histoire de l'économie mondiale. La résolution elle-même, aux paragraphes 6, 7 et 8 du dispositif définit à l'intention du Conseil un ambitieux programme d'action.

12. Deux problèmes doivent être résolus d'urgence: celui du commerce international des produits de base et celui du choix des méthodes à employer pour atteindre le plus rapidement possible les objectifs de la Décennie. Cela ne signifie certes pas que les autres problèmes du développement doivent passer au second plan. Au contraire, ils comptent parmi les préoccupations essentielles du Gouvernement uruguayen qui consacre 50% de son budget à l'enseignement et à la santé publique, et qui estime que les progrès de la production agricole, une meilleure utilisation des ressources naturelles et l'amélioration de l'habitat, des transports et des communications sont indispensables au développement du pays. Mais les plans de développement à long terme, qui font une part considérable aux investissements étrangers, à la coopération internationale et à l'assistance technique, ne pourront pas être mis en œuvre tant que l'on n'aura pas résolu les problèmes du commerce international des produits de base.

¹ Voir *Les besoins des pays peu développés en matière d'équipement* (A/AC.102/5), Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.D.3, chap. II, par. 68.

² *Ibid.*, par. 69.

³ *Ibid.*, chap. III, par. 124.

13. L'Uruguay, comme bien d'autres pays en voie de développement, dépend en effet beaucoup de ses recettes d'exportation. Il est donc naturel que pendant la décennie écoulée les barrières douanières, les contingentements, les tarifs élevés imposés par les pays qui achètent les produits de l'Uruguay, aient entraîné un déséquilibre toujours plus accentué des termes de l'échange. La Déclaration des Parties contractantes au GATT approuvée en novembre 1961 et les efforts des pays qui font partie de l'Association latino-américaine de libre échange en vue d'intensifier et d'intégrer les échanges dans la région devraient contribuer à redresser quelque peu la situation. Alors que les pays en voie de développement sont amenés à accroître leurs importations de biens d'équipement, la part relative de ces pays dans les échanges mondiaux a diminué depuis 1950. Le total de leurs exportations a augmenté seulement de 40 %, alors que le volume total des échanges mondiaux s'accroissait de 50 %. De plus, la valeur des exportations des pays développés par rapport aux exportations mondiales est passée de 44 % en 1953 à 52 % en 1960, et la hausse des prix des produits primaires n'a pas compensé celle des prix des marchandises provenant des pays industriels. Ainsi donc, il convient non seulement d'éliminer les obstacles qui entravent le commerce des produits primaires, mais encore de stabiliser leurs cours. Ces deux éléments ont leurs répercussions sur le développement des pays non industrialisés car ils entraînent des pertes de devises et remettent en cause le succès des programmes d'expansion. Le moment est venu pour le Conseil et pour l'Assemblée générale de prendre la décision d'instituer un système de financement compensatoire. Si un tel système avait existé, l'Uruguay aurait reçu quelque cent millions de dollars pour la période 1953-1960.

14. En ce qui concerne les méthodes à appliquer pour atteindre les objectifs fixés pour la Décennie, l'Assemblée générale a clairement défini l'orientation de sa politique; il revient maintenant au Conseil de prendre des mesures concrètes. L'Organisation des Nations Unies peut donner aux institutions spécialisées des pouvoirs spéciaux ou déléguer des tâches techniques à un nouvel organe spécialement créé à cet effet. Les solutions doivent être pratiques et efficaces et, pour cela, l'esprit de coopération doit régner entre les nations.

15. La Conférence des Nations Unies sur le café, qui se tient actuellement à New York, constitue un précédent important, et il faut espérer que d'autres réunions de ce genre seront organisées pour examiner les problèmes relatifs à d'autres produits de base. L'extension de cette méthode, pendant la Décennie, permettra aux Nations Unies de s'acquitter du devoir humain qu'elles se sont assigné et d'avoir la satisfaction de donner à la grande majorité des hommes plus qu'une illusion ou une espérance.

16. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) souligne que, en adoptant sa résolution WHA.15.57 (E/3611/Add.1), l'Assemblée mondiale de la santé a agi dans le même esprit que l'Assemblée générale lorsqu'elle a décidé d'ouvrir la Décennie des Nations Unies pour le développement.

17. La Décennie du développement donne à l'OMS l'occasion et le devoir de développer ses programmes médicaux et d'en revoir l'objet principal dans le cadre de l'action entreprise en commun pour accélérer le développement pendant les dix années considérées. Dans cet effort, la santé est importante non seulement en elle-même, mais en tant que condition préalable du développement économique. Un mauvais état sanitaire est, du reste, un des principaux facteurs qui contribuent à l'instabilité de l'individu, de la famille et de la communauté entière. Pour les nouveaux pays indépendants, l'accession à l'indépendance peut entraîner une désorganisation totale des services de santé les plus indispensables, et il faut faire face aux problèmes sanitaires de ces pays.

18. Dans la déclaration qu'il a faite à la 1214^e séance, le Secrétaire général par intérim a souligné l'importance primordiale du facteur humain dans tout le processus de développement. Il importe de se souvenir que le développement économique et social doit répondre aux besoins de l'homme et que ce sont les êtres humains qui sont l'instrument de ce développement, et qui en seront les bénéficiaires. La protection de la santé va bien au-delà des soins personnels aux malades, elle représente autre chose que la lutte à l'échelle nationale ou internationale contre les causes des maladies; elle détermine un accroissement de la vitalité des populations permettant à celles-ci de développer leur productivité et de trouver l'énergie nécessaire pour apprendre de nouvelles techniques et pour s'adapter aux nouveaux modes de vie qui constituent le progrès économique et social. L'amélioration des conditions sanitaires est donc un facteur de progrès dans pratiquement tous les secteurs du programme de développement; grâce à elle, les populations sont plus aptes à recevoir une formation, plus capables de contribuer au relèvement de leur propre niveau de vie.

19. Lorsque la quinzième Assemblée mondiale de la santé a examiné la résolution de l'Assemblée générale, l'une de ses principales conclusions a été que, dans les pays en voie de développement, la création d'un réseau de services sanitaires essentiels était une opération de préinvestissement indispensable sans laquelle le développement agricole et industriel serait hasardeux, lent et peu rentable. Il est évident que pour être complète, l'infrastructure d'un pays doit comprendre les services sanitaires indispensables.

20. L'Assemblée mondiale de la santé a adressé aux gouvernements des recommandations précises qui ont trait à la Décennie du développement. L'élaboration d'un programme sanitaire national, coordonné avec les programmes intéressant les autres secteurs, est d'une importance primordiale. Un programme sanitaire bien conçu doit tenir compte des données épidémiologiques et autres données techniques et les relier directement aux faits économiques tels que les ressources et les prix de revient, ainsi qu'aux résultats escomptés. Les programmes de services sanitaires minimaux devront réserver une place à l'enseignement et à la formation de manière à permettre aux pays intéressés de faire fonctionner leurs services sanitaires avec leurs propres cadres professionnels et personnel auxiliaire et de développer le plus tôt possible leurs propres instituts de formation de personnel

sanitaire. Pour bien faire ressortir l'ampleur du problème, il suffit d'indiquer que les services sanitaires de base doivent comprendre au minimum : un médecin pour 10 000 habitants, une infirmière pour 5 000 habitants, un hygiéniste pour 15 000 habitants et un ingénieur sanitaire pour 250 000 habitants. La difficulté de réaliser cet objectif dans les pays en voie de développement variera, entre autres, en fonction du nombre de médecins qui obtiendront leurs diplômes dans les différentes régions du monde. Selon des évaluations reposant sur des chiffres de l'année 1955/56, il est délivré chaque année en Europe 6 ou 7 diplômes de médecins par 100 000 habitants. Dans les Amériques et en Océanie, le chiffre varie entre 3,5 et 5 pour 100 000 habitants, alors que, en Asie et en Afrique, les chiffres sont respectivement de 0,8 et 0,5. La formation d'un médecin exige, après des études secondaires complètes, 6 ou 7 ans; dans certains pays, qui ne comptent pas de médecins parmi leurs nationaux ou qui n'en comptent que quelques-uns, les deux tiers de la Décennie s'écouleront avant qu'un petit nombre même des spécialistes nationaux absolument indispensables aient pu achever leurs études dans les écoles de médecine. Ceci indique combien il est urgent de fournir toute l'assistance possible aux pays en voie de développement pour les aider non seulement à former leur personnel, mais aussi à créer sans tarder des instituts de formation.

21. L'Assemblée mondiale de la santé a recommandé aussi que les gouvernements établissent des indices de leur situation sanitaire actuelle, pour pouvoir évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs qu'ils se seront fixés pour la Décennie et qui seront définis dans leurs programmes sanitaires nationaux. Dans beaucoup de pays sous-développés, une incidence élevée des maladies transmissibles fait obstacle au relèvement des niveaux de vie. A l'expérience, l'OMS a constaté que l'on peut rompre le cercle vicieux de la maladie, de la faible productivité et de la misère en s'attaquant vigoureusement à toutes ses causes biologiques, grâce à des campagnes massives permanentes contre les maladies transmissibles les plus répandues. L'OMS a donc proposé de mener une lutte intensive pendant la Décennie contre certaines des maladies transmissibles les plus fréquentes, afin d'en assurer l'éradication ou tout au moins de réduire leur incidence de telle manière qu'elles cessent de menacer la santé publique ou l'économie. De même, il faudrait s'efforcer d'empêcher les morts prématurées et d'abaisser le taux de mortalité infantile pendant la Décennie. La lutte contre les carences alimentaires constitue aussi dans l'immédiat un objectif prioritaire; en coopération avec la FAO, l'OMS intensifiera le programme relatif aux aspects sanitaires des carences alimentaires. Enfin, l'OMS entreprendra une campagne de lutte pour l'assainissement du milieu, en commençant par un programme accéléré d'adduction des eaux pour les collectivités.

22. L'Assemblée mondiale de la santé a recommandé en outre aux divers pays de consacrer des ressources supplémentaires à la lutte contre la maladie et à l'amélioration des conditions sanitaires. Le Secrétaire général par intérim a indiqué que, dans les régions peu développées, il conviendrait de doubler pendant la Décennie les

dépenses consacrées à la santé publique; l'OMS espère que ce modeste objectif sera atteint.

23. Les nombreux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance recherchent l'indépendance technique qui leur permettra de travailler efficacement à se libérer de la maladie, de la pauvreté et de l'ignorance. La Décennie du développement contribuera de façon décisive à la réalisation de cet objectif.

24. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté un programme d'action et l'OMS possède la structure, les services, les techniques et l'expérience nécessaires; mais elle a besoin de ressources supplémentaires, tant humaines que financières, pour pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie.

25. M. ERCHOV (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) rappelle que la contribution que l'UNESCO est appelée à apporter à la Décennie des Nations Unies pour le développement est exposée dans un additif au rapport du Secrétaire général (E/3613/Add.1); le rapport lui-même met en lumière, au chapitre III, l'importance du facteur humain dans le développement et le rôle de l'enseignement et des sciences dans la mobilisation des ressources humaines.

26. L'UNESCO est déjà engagée dans une action à long terme dans les domaines de sa compétence: elle a organisé depuis 1959 plusieurs conférences au cours desquelles les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont fixé les objectifs qu'ils entendent atteindre en ce qui concerne le développement de l'enseignement; elle a défini des tâches prioritaires (parmi lesquelles la formation des maîtres) et évalué le coût des programmes à entreprendre et le montant de l'aide extérieure nécessaire. Les gouvernements des pays africains ont décidé de porter les dépenses consacrées à l'enseignement à 4 % de leur revenu national brut en 1965, à 5 % en 1970 et à 6 % en 1980, et ceux des pays d'Amérique latine à 4 % dès 1965; les gouvernements des pays d'Asie ont décidé d'atteindre un pourcentage allant de 4 à 5 % en 1980 (E/3613/Add.1, réponse de l'UNESCO, sect. A, par. 6).

27. En outre, un programme de planification à long terme a été entrepris pour le développement des moyens d'information, et l'UNESCO a dressé un plan d'action dans le domaine des sciences exactes et naturelles qui porte sur la coordination des activités scientifiques nationales et internationales, l'exploration du globe terrestre et les recherches scientifiques qui s'y rapportent et l'application des sciences et des techniques à l'industrialisation des pays en voie de développement. Ainsi, lorsque la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale a été adoptée, l'UNESCO se trouvait déjà dotée de plans et d'objectifs bien déterminés dans plusieurs domaines de sa compétence.

28. Une des tâches les plus urgentes et les plus importantes qui incombe à l'UNESCO a trait à la formation de spécialistes de la planification de l'enseignement; c'est pourquoi elle se propose de créer à Paris, en coopération avec la BIRD et en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions intéressées, un institut de formation et de recherche dans cette discipline nouvelle. Les spécialistes formés seront appelés, soit

à diriger les services de planification de l'enseignement dans leurs pays, soit à enseigner cette matière dans les instituts régionaux de planification et de développement, soit à prendre part aux missions d'experts de l'UNESCO chargées de conseiller les gouvernements à cet égard.

29. Une autre contribution majeure de l'UNESCO à la Décennie est la lutte contre l'analphabétisme, pour laquelle elle prépare un plan d'action massive en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes, portant sur une période de dix ans, qui sera soumis à la Conférence générale en 1963. Il appartiendra en temps utile à la communauté internationale de déterminer si elle est en mesure de dégager les ressources nécessaires pour combattre effectivement ce fléau. Quoi qu'il en soit, les ressources extra-budgétaires fournies au titre du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, dont le montant sera supérieur, pour l'exercice 1963-1964, au budget ordinaire de l'UNESCO, permettront de concentrer des moyens accrus sur les activités prioritaires qui sont précisément celles qui entrent dans le cadre de la Décennie.

30. L'UNESCO considère qu'elle doit contribuer de manière dynamique au succès de l'œuvre commune, et qu'elle est d'ores et déjà en mesure de le faire dans les domaines de sa compétence. Elle a la conviction que la méthode qui consiste à mettre en œuvre des programmes distincts correspondant aux compétences propres à chaque organisation, en utilisant les mécanismes de coordination déjà existants pour éviter tout gaspillage d'énergie et de ressources, est la seule qui permette d'aller résolument et efficacement de l'avant.

M. Michalowski (Pologne) reprend la présidence.

31. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) souligne que les objectifs de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale ne pourront être atteints que si les projets nationaux connexes sont conçus et mis en œuvre dans un souci d'équilibre et de coordination.

32. Le Comité exécutif de l'OMM a étudié la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale à sa session annuelle de juin 1962, et il a adopté une résolution touchant le rôle de l'OMM dans le programme. Dans sa résolution le Comité appuie sans réserve l'initiative de l'Assemblée générale et relève avec satisfaction que l'accent est mis sur l'exploitation des possibilités scientifiques et techniques à l'effet d'accélérer le développement.

33. L'intérêt que l'OMM porte au programme de la Décennie du développement provient du fait fondamental qu'une connaissance croissante des conditions atmosphériques et climatiques d'un pays et l'application de méthodes et de techniques météorologiques et hydrologiques sont à bien des égards indispensables au plein développement économique de ce pays. Par exemple, la mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris l'utilisation efficace de l'eau disponible pour les installations hydro-électriques, les programmes d'irrigation et d'adduction d'eau pour la consommation humaine et industrielle, dépend de nombreux facteurs météorologiques et hydrologiques. Il est arrivé que l'on ait parfois

négligé l'importance de ces facteurs primordiaux, ce qui a fait échouer des projets coûteux. M. Davies signale à cet égard que la neuvième réunion annuelle interorganisations sur la mise en valeur des ressources hydrauliques vient d'avoir lieu au siège de l'OMM et que l'Organisation, des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées intéressées y ont étudié l'action concertée dans ce domaine, et notamment l'établissement de programmes coordonnés pour une décennie de l'hydrologie.

34. De même, dans tous les pays, l'agriculture dépend largement du climat qui influe sur le choix des cultures; et l'on sait que la propagation de nombreuses maladies chez les végétaux est liée à des causes météorologiques. La météorologie joue aussi un rôle important dans l'aviation, la navigation et l'industrie; non seulement l'industrie a besoin d'eau, mais les conditions atmosphériques pèsent sur la lutte contre la pollution par les effluents d'origine industrielle, y compris les effluents radioactifs provenant des réacteurs atomiques. Des progrès prometteurs ont aussi été réalisés dans l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire en tant que sources nouvelles d'énergie.

35. En ce qui concerne le programme de la Décennie du développement, l'OMM voudrait demander à tous les gouvernements de tenir compte des facteurs météorologiques et hydrologiques dans la préparation des programmes nationaux de développement économique. Tous les gouvernements devraient être au courant des applications pratiques de la météorologie dans le domaine économique, et il conviendrait que les services météorologiques et hydrologiques nationaux soient suffisamment développés pour apporter toute leur contribution à la mise en œuvre des programmes nationaux. La question de la formation est étroitement liée à celle du rôle des services météorologiques et hydrologiques nationaux; l'OMM a effectué des études sur la question générale de la formation météorologique, particulièrement dans les Etats récemment parvenus à l'indépendance, et elle envisage d'accroître ses efforts pendant la décennie à venir, afin de remédier à la pénurie mondiale de météorologues.

36. L'OMM veillera dans la mesure du possible à ce que les importants progrès scientifiques et techniques qui viennent d'être réalisés soient communiqués à tous les pays pour qu'ils en profitent. Au nombre de ces importants progrès figure l'utilisation des satellites météorologiques: l'OMM a préparé un rapport détaillé sur l'utilisation des satellites météorologiques (E/3662); elle propose un système qui portera le nom de « Veille météorologique mondiale » qui permettra de communiquer rapidement à tous les pays des données portant sur le monde entier fournies par des satellites météorologiques lancés dans le cadre d'un programme international coordonné. Le rapport de l'OMM décrit aussi un programme pour les dix années à venir, programme dont la mise en œuvre aura une incidence importante sur la Décennie du développement. Si ce programme doit être utile à tous les pays, il aidera particulièrement celles des régions, notamment les régions tropicales et subtropicales, où il est actuellement difficile d'assurer un service météorologique. Il est intéressant de noter que pour

préparer ce rapport l'OMM a bénéficié de l'aide de savants des Etats-Unis et de l'Union soviétique — geste encourageant de coopération de la part des deux pays qui sont à la pointe du progrès dans ce domaine.

37. M. MARLIN (Organisation de l'aviation civile internationale) pense qu'un facteur qui a particulièrement contribué à stimuler l'étude attentive du développement économique des pays peu développés est l'expansion prise par les transports aériens, qui a facilité l'accès des lieux les plus reculés à ceux à qui il incombe de fixer les politiques à suivre.

38. L'OACI a contribué au développement des réseaux de lignes aériennes depuis la guerre, et elle a aidé les pays en voie de développement à construire des aéroports, à installer des télécommunications et des aides à la navigation, organiser le contrôle de la circulation aérienne et à créer les services aéronautiques essentiels. Dès le début, elle s'est attachée surtout à la formation du personnel, et près de 5 000 techniciens ont obtenu leur diplôme après avoir fréquenté les écoles et les cours organisés par l'OACI dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. La création du Fonds spécial a donné une impulsion nouvelle à ces activités, mais il reste beaucoup à faire. Vitesse, efficacité, régularité des vols, tels sont les objectifs à atteindre. Dans le cadre des plans de développement économique, il faut établir des routes aériennes nationales et améliorer les règlements de vitesse, la délivrance des licences, la navigabilité et l'entretien des avions. Il ne faut tolérer nulle part aucun compromis en ce qui concerne les normes de sécurité, et tout pays doit satisfaire aux exigences techniques, quel que soit son niveau de développement économique : à cet égard, il incombe tout particulièrement à l'OACI d'aider les pays peu développés.

39. Une autre tâche importante qui doit être entreprise en collaboration avec les commissions économiques régionales consiste à étudier les besoins en matière de transports aériens et à les coordonner avec les autres formes de transport sur une base régionale.

40. L'aviation civile a grandement contribué en peu de temps au développement de l'économie mondiale en fournissant une forme de transport qui peut être utilisée moyennant un minimum d'investissement, dans des pays jusque-là désavantagés par l'absence de communications et dans des régions où les conditions naturelles ne permettent pas d'employer d'autres moyens de transport. L'OACI espère jouer son rôle dans la Décennie du développement, dont elle approuve sans réserve les objectifs.

41. M. ABOU GABAL (Observateur de la République arabe unie), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le Gouvernement de la République arabe unie est très inquiet de constater que depuis une dizaine d'années les pays en voie de développement participent de moins en moins à l'expansion du commerce mondial et que les prix de leurs produits primaires ont, d'une façon générale, tendance à baisser, tandis que les prix des produits manufacturés ne cessent de monter. L'évolution défavorable des termes de l'échange dans les pays peu développés aura pour effet de les rendre beaucoup

moins aptes à exécuter des plans économiques et sociaux. Même s'ils devaient bénéficier d'une plus large assistance financière internationale, leur situation commerciale demeurera précaire s'ils ne peuvent accroître les recettes provenant de leurs exportations.

42. En outre, les échanges commerciaux entre pays en voie de développement et pays industrialisés s'accroissent plus lentement qu'entre pays industrialisés. D'autre part, il est inquiétant de constater que certains pays industriels ont procédé entre eux à une libération de leurs échanges, tout en maintenant des restrictions à l'égard des pays tiers, et que l'on s'efforce d'élargir ces zones commerciales. Ces restrictions constituent une grave menace pour la stabilité du commerce international et entravent son expansion. Reconnaissant qu'il importe d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement, les ministres des Parties contractantes au GATT ont approuvé, au cours de leur réunion de novembre 1961, une déclaration énumérant une série de mesures qu'il conviendrait d'adopter pour remédier à la situation. Si celles-ci sont appliquées sérieusement, les deux groupes d'Etats en bénéficieront.

43. Le Gouvernement de la République arabe unie approuve l'idée, exprimée dans la résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale, de tenir une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce international; cette réunion permettrait aux participants d'échanger leurs vues et de se consulter sur les moyens propres à résoudre les problèmes qui se posent à certains pays. Ils auraient ainsi l'occasion de parvenir à un accord sur les mesures qui permettraient d'équilibrer les échanges commerciaux et de stimuler leur expansion.

44. La conférence économique internationale à laquelle participent des pays du monde entier qui se tient actuellement au Caire va dans le sens des recommandations de l'Assemblée générale et des principes contenus dans la déclaration des Parties contractantes au GATT. Les participants seront à même de discuter à fond divers problèmes concernant le développement économique et les échanges commerciaux; ils espèrent apporter une contribution utile à la conférence que l'Organisation des Nations Unies envisage de tenir. M. Abou Gabal distribuera le texte d'une déclaration que le représentant de la République arabe unie a faite à la conférence du Caire, et où il précise la position de son gouvernement.

45. M. BARTON (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la CISL appuie toute initiative tendant à aider les nations moins favorisées à se libérer de la misère et à entreprendre un rapide développement économique et social; avec les organisations qui lui sont affiliées, la CISL prend une part active aux efforts qui sont faits dans ce sens. C'est pourquoi la CISL approuve l'idée de la Décennie du développement, d'autant plus qu'elle soutient depuis trois ans un principe qui est devenu, pour ainsi dire, la pierre angulaire de la Décennie, à savoir que tout pays industriel prospère doit contribuer, à raison de 1 % au moins de son revenu national, à l'aide aux pays en voie de développement.

46. Pour les pays industriels prospères, ce n'est pas seulement une obligation morale que de lutter contre

l'inégalité actuelle: il y va de leur intérêt, puisqu'il s'agit de l'unité du monde.

47. Le mouvement syndical libre, qui a combattu constamment l'exploitation et l'humiliation des travailleurs, est toujours prêt à lutter contre l'injustice sociale et économique. Ce faisant, il défend non seulement les intérêts des travailleurs, mais aussi ceux de la société dans son ensemble.

48. Certains milieux à courte vue persistent à penser que les pays industriels importateurs bénéficient de la modicité et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, des matières premières et autres marchandises produites dans les pays sous-développés. Il est bien évident que, même d'un point de vue économique étroit, cette conception est erronée; tandis que, dans les pays en voie de développement, des marchés aux possibilités immenses demeurent inutilisés, un grand nombre de pays industriels se heurtent à des difficultés parce qu'ils ont une capacité de production excessive et des excédents de marchandises. En outre, si l'on n'adopte pas des mesures efficaces pour favoriser un développement économique et social rapide, beaucoup des pays les plus pauvres risquent de succomber au totalitarisme, ce qui entraînerait des conséquences désastreuses pour eux-mêmes et pour la démocratie dans le monde entier. C'est là une autre raison pour laquelle le mouvement syndical s'intéresse si vivement aux projets de développement, car sous le régime totalitaire, les travailleurs sont privés de leurs droits les plus élémentaires et de leur dignité humaine.

49. Dans son rapport sur la Décennie, le Secrétaire général met l'accent, à juste titre, tout autant sur la nécessité de diversifier la production que sur celle de l'accroître en quantité. Accorder à l'industrialisation une importance exagérée, c'est reprendre sous une forme différente l'ancienne méthode impérialiste consistant à favoriser tel ou tel secteur particulier de l'économie sans souci de maintenir un juste équilibre. Dans certains pays sous-développés, il existe des usines ultra-modernes qui dépendent des marchés étrangers tout autant que les producteurs primaires. Dans bien des cas, une telle industrialisation a commencé à l'époque du colonialisme: l'automatisation qui a été introduite au Congo en est un exemple frappant. Si l'on accorde à l'industrialisation une importance exagérée, on risque aussi d'en arriver à une structure totalitaire dans laquelle la plus grande partie de la production industrielle est absorbée par l'industrie elle-même.

50. Outre l'expansion et la diversification, il est un troisième objectif non moins important: l'intégration de l'économie, que ce soit sur le plan national ou régional. M. Barton pense qu'il convient d'expliquer ce qu'il entend par « économie intégrée ». Les auteurs de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1961* (E/3624 et Add.1 à 6) se félicitent de voir certains pays en voie de développement réaliser des progrès vers l'autonomie économique. Il serait infiniment regrettable que ce fût là le but ultime de l'intégration: il ne faut pas oublier que l'autarcie du bloc soviétique a entravé les efforts pour fournir aux pays peu développés une assistance coordonnée. Une économie nationale ou régionale réellement intégrée n'est

pas celle qui est fermée au monde extérieur par des barrières, mais celle dont les différents secteurs sont étroitement liés entre eux et où les relations extérieures sont déterminées par les besoins intérieurs.

51. Le rapport du Secrétaire général souligne, à juste titre, l'importance de la planification et de travaux préparatoires approfondis, mais il semble envisager la planification d'une manière un peu simpliste. En fait, l'établissement de plans est pratiqué depuis plusieurs décennies. Tantôt elle a donné des résultats remarquables, tantôt elle a causé des dépressions, voire des désastres, comme la famine qui a suivi le premier plan quinquennal soviétique et la collectivisation de l'agriculture. Si la planification doit être un des principaux instruments de la Décennie, les planificateurs devraient apprendre à tirer parti de l'expérience passée de manière à éviter la répétition de certaines erreurs. Une bonne planification ne doit pas chercher à contraindre les faits économiques à se conformer à des plans préétablis. Ce doit être un processus continu dans lequel la clairvoyance importe plus que la détermination des objectifs, et la révision des objectifs en fonction des événements apporte un contre-poids nécessaire. Ce doit être, non pas un domaine réservé aux économistes ou aux gouvernements, mais une entreprise démocratique à laquelle participent tous les groupes sociaux intéressés.

52. Sur un point, le rapport du Secrétaire général marque un recul si on le compare au rapport du Comité du développement industriel (E/3600 et Corr.1), dans lequel il est dit que dès le début les syndicats devraient être associés à la planification du développement industriel. Bien que ce principe ait été accepté, le Secrétariat n'en a pas tenu compte. Cet oubli est d'autant plus surprenant que le rapport du Secrétaire général indique que le succès de la Décennie dépend en premier lieu de la qualification de la main-d'œuvre aux différents niveaux d'activité économique ainsi que de son adhésion aux plans de développement. L'expression « ressources humaines » utilisée au chapitre III du rapport est offensante car elle suggère que la main-d'œuvre peut être assimilée aux ressources financières, à l'équipement ou aux matières premières et être affectée par les planificateurs à tel ou tel secteur pour être utilisée de la manière la plus efficace. Deux parties sont associées dans l'industrie et, dans une société démocratique moderne, elles devraient être admises à se rencontrer autour de la table de négociations. M. Barton espère que le Secrétariat réexaminera cette importante question et corrigera ses vues en la matière. Quoi qu'il en soit, la CISL, qui compte 56 millions de membres dans 97 pays, jouera le rôle que lui assignent ses membres dans le développement des pays défavorisés.

53. Dans les pays en voie de développement, les fonctions des syndicats sont multiples et beaucoup plus étendues que dans les pays industriels. Dans ces pays, les normes du travail laissent souvent beaucoup à désirer, mais ce n'est pas là le problème le plus difficile à résoudre. Avec l'industrialisation accélérée se forment d'énormes masses urbaines sans attaches, qui sont à la fois attirées par les salaires stables de l'industrie et effrayées par un milieu qui ne leur est pas familier. Les syndicats ont un rôle important à jouer pour réduire le nombre excessif

de petits commerçants et d'artisans qui résulte de cette situation et contribuer à la mise en œuvre de programmes de formation appropriés. Ils doivent également encourager les habitants des régions rurales à travailler dans les chantiers de construction avant de rechercher un emploi en usine.

54. Les syndicats locaux, dirigés démocratiquement par leurs propres adhérents, peuvent aider les travailleurs déracinés à se créer des relations nouvelles dans un milieu social nouveau. Toutes ces fonctions impliquent au préalable la participation des syndicats à la planification des ensembles industriels, grands et petits, à l'organisation des bourses du travail et à la mise en œuvre des plans de formation professionnelle.

55. L'attitude du Secrétariat des Nations Unies vis-à-vis des syndicats n'est pas sans importance. Une attitude constructive de sa part contribuerait à convaincre les gouvernements de certains pays en voie de développement qu'ils causent préjudice à leur propre pays en entravant, que ce soit par des mesures répressives ou par des pratiques paternalistes, la progression des syndicats indépendants. Si cette situation ne se modifie pas dans les pays en question, le mouvement syndical libre devra reprendre la lutte pour la reconnaissance de ses droits qu'il a menée dans les pays industriels. Si favorables que soient les syndicats à la croissance économique rapide, ils ne sauraient pour autant négliger les conséquences sociales de l'industrialisation.

56. M. PELT (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les problèmes que pose la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale ont été discutés à la dix-septième Assemblée plénière de la Fédération, où l'on a souligné le besoin d'un développement ordonné et équilibré, sur un double plan, économique et social. M. Pelt constate avec satisfaction que l'interpénétration de ces deux domaines a été reconnue dans le rapport du Secrétaire général.

57. L'Assemblée de la Fédération, à laquelle ont pris part des membres originaires de pays développés comme de pays en voie de développement, a cherché à formuler des propositions concrètes en vue de la Décennie. On a, notamment, avancé l'idée que tous les pays devraient sans plus tarder accroître d'un certain pourcentage leurs contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, ce qui permettrait d'atteindre un chiffre global de 150 millions de dollars en 1962, comme le demande la résolution 1529 (XV) de l'Assemblée générale. L'Assemblée de la Fédération a été unanime à penser que l'utilisation à des fins pacifiques, des sommes actuellement consacrées aux armements améliorerait sensiblement les conditions économiques et sociales dans le monde. Des suggestions ont été faites en vue d'accélérer l'expansion de l'industrie et du commerce, et l'on a souligné le rôle dévolu à cet égard aux commissions économiques régionales. On a attaché une grande importance au développement de la formation professionnelle et à l'augmentation du nombre d'experts dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux. On a souligné également que le programme de la Décennie du dévelop-

pement devrait être élaboré en coopération étroite avec les institutions spécialisées.

58. Bien que ses résolutions ne contiennent pas de propositions techniques détaillées à ce sujet, l'Assemblée de la Fédération n'a pas négligé certains autres problèmes, tels que la réforme agraire et les méthodes d'industrialisation, sur lesquels les pays en voie de développement ont besoin d'avis autorisés et désintéressés d'experts. Ces pays, tout en comprenant qu'ils doivent attirer les capitaux étrangers, désirent également être protégés contre une évasion injustifiée du revenu national. Bien entendu, ils doivent en contrepartie être prêts à accorder une protection appropriée aux capitaux étrangers. En raison du vif intérêt que suscitent les problèmes de la nutrition, l'Assemblée de la Fédération a consacré de longs débats à la Campagne mondiale contre la faim lancée par la FAO.

59. Comme le succès ou l'échec de la Décennie peut dépendre de l'adhésion de la population entière, l'Assemblée de la Fédération a été d'avis qu'il est indispensable d'améliorer la condition de la femme, ses possibilités d'éducation et de formation dans un grand nombre de pays en voie de développement, afin que les femmes puissent contribuer au progrès économique et social de leur pays. On a également parlé du rôle que doit jouer la jeunesse; à ce sujet, M. Pelt renouvelle sa suggestion tendant à obtenir que le BAT étudie la possibilité d'utiliser les jeunes gens, sur une base bénévole ou semi-bénévole, à la mise en œuvre de projets de développement internationaux. L'information et l'éducation sont au nombre des objectifs principaux de la Fédération, et elles devraient jouer l'une et l'autre un rôle important dans la Décennie. M. Pelt donne au Conseil l'assurance que la Fédération coopérera activement à la mise en œuvre du programme de la Décennie.

60. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique), se référant à une phase antérieure au débat, déclare que le représentant de l'Union soviétique (1216^e séance) et le représentant de la Pologne (1217^e séance) ont interprété à tort les paroles prononcées à la 1214^e séance par M. Stevenson comme signifiant que la Décennie du développement sert à renforcer la communauté atlantique. Pour dissiper ce malentendu, le représentant des Etats-Unis cite un passage de la déclaration faite par M. Stevenson. M. Stevenson a dit textuellement: « Nous sommes résolus à ce que la communauté atlantique, loin d'être contraire à l'intérêt général, soit orientée de manière à servir et à renforcer la liberté économique et politique dans le monde entier, et surtout les intérêts des pays en voie de développement. Sur le commerce mondial plane aujourd'hui une grande incertitude: le Royaume-Uni entrera-t-il dans le Marché commun européen? Quelle que soit l'issue des négociations, il est évident qu'une nouvelle puissance économique géante est née en Europe occidentale. Il est indispensable que cette puissance géante applique une politique libérale de bas tarifs douaniers et de coopération, et soit prête à participer à une action collective pour remédier au déséquilibre des échanges mondiaux et veiller à l'adoption de politiques positives qui offrent aux pays en voie de développement des avantages plus grands et des débouchés

plus larges sur l'immense marché européen. Nous nous efforcerons sans relâche de démontrer que nous, pays riches et évolués du monde, nous avons constitué une association en vue non pas d'éviter nos communes responsabilités humaines, mais de les définir plus exactement, non pour contempler notre propre abondance, mais pour affronter nos tâches communes au service de l'humanité. Tel est l'engagement que nous prenons à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour le développement.»

61. M. Klutznick a été frappé de l'observation faite par le représentant de l'Inde à la 1215^e séance, à savoir que ce n'est pas l'écart entre les pays avancés et les pays en voie de développement, ni l'expansion économique des premiers qui constituent un problème, et qu'une prospérité plus grande, où qu'elle se manifeste, donnera plus de vigueur à l'effort commun en faveur du développement.

62. Dans tous les pays, il existe une certaine demande intérieure insatisfaite : cela est vrai même des Etats-Unis où la prospérité est grande. Il ne s'agit pas de décourager les pays économiquement évolués de faire de nouveaux progrès qui assureront des ressources supplémentaires et les marchés encore plus vastes dont ont besoin les pays en voie de développement. Ce qu'il faut, c'est plutôt aider ces derniers pays à élever leurs niveaux de vie.

63. De l'avis de M. Klutznick, le Marché commun européen est un bienfait : une Europe occidentale en état de crise économique ne présenterait que des inconvénients. Les problèmes que le Marché commun pose aux Etats-Unis et à d'autres pays sont les bienvenus, car ils les contraignent à agir. A la suite d'un important débat qui s'est déroulé aux Etats-Unis à ce sujet, des ajustements seront effectués en fonction de cet heureux événement. Il est plus facile de s'attaquer aux problèmes que pose la prospérité qu'à ceux que soulève la récession. On ne gagnerait rien à freiner l'élan qui porte les pays évolués vers le progrès ; c'est le progrès qui permettra à ces pays d'aider plus efficacement les pays en voie de développement à essayer de résoudre leurs difficultés.

64. M. Klutznick est d'accord avec le représentant de la Jordanie qui a déclaré à la 1218^e séance que la Décennie pour le développement ne doit pas devenir une occasion de guerre froide entre régimes économiques et sociaux différents. Comme l'a dit M. Stevenson : « Aucune société, aucun régime ne peuvent fournir la solution de toutes les questions, si tentés qu'ils puissent être de prétendre qu'ils le peuvent. Nous devons tous échanger nos expériences et voir si nous pouvons faire mieux, et où pouvons-nous le faire de manière plus constructive que dans le cadre des organismes des Nations Unies auxquels nous avons déjà donné notre approbation et notre appui ? »

65. Le représentant des Etats-Unis ne tient pas à faire étalage des succès de la libre entreprise, qui assure des conditions de vie satisfaisantes et permet de venir en aide aux moins fortunés. Il tend une main amicale à tous ceux qui participent à la Décennie du développement, afin que tous, dans un esprit de coopération et non de compétition, s'attaquent résolument à la misère, à l'ignorance et à la maladie.

66. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense, lui aussi, que les plans à long terme qui visent à favoriser le développement ne doivent pas devenir un champ de bataille de la guerre froide. L'Union soviétique a voté la résolution 1710 (XVI) et apportera une contribution concrète à l'examen des mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général afin de servir les buts des Nations Unies et d'aider les pays peu développés à résoudre les problèmes qu'ils ne pourraient affronter sans assistance. D'autres délégations peuvent avoir, sur l'application de cette résolution, des idées qui diffèrent de celles de la délégation soviétique. Si la déclaration de M. Stevenson a été mal comprise, la faute en est sûrement un peu à l'orateur. D'autres passages de cette déclaration, que le représentant des Etats-Unis n'a pas cités au cours de la présente séance, peuvent être interprétés comme signifiant que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées servent à renforcer la communauté atlantique. Rien n'est venu indiquer que cette interprétation ait été due à une erreur quelconque.

67. Le représentant des Etats-Unis a reproché à la délégation de l'Union soviétique de se livrer à la propagande et a laissé entendre que cette délégation n'apportait rien de concret à la discussion. M. Arkadev n'aurait pas eu la témérité d'adresser la même critique à la délégation des Etats-Unis, bien qu'elle ait recours au genre de propagande que l'on trouve dans la presse américaine. De telles attaques sont tendancieuses et partiales, comme l'est l'affirmation que la délégation de l'Union soviétique a retiré son appui à l'amendement qu'elle-même avait proposé au texte qui est devenu ensuite la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Cet amendement visait à souligner la nécessité de mettre fin aux conséquences du colonialisme ; il a été retiré, non parce que ces conséquences avaient disparu, mais parce que les puissances occidentales et les Etats-Unis n'aiment pas semblables allusions, ce qui est compréhensible, et auraient arrangé le scrutin de manière que l'amendement soit rejeté. M. Arkadev est bien incapable de dire pourquoi certains Etats, dont la Belgique, la France, le Portugal, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la République sud-africaine, n'ont pas voté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale), mais il se doit de souligner qu'elle exprime la volonté des peuples et constitue un engagement solennel pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'amendement soviétique en question était fondé sur cette déclaration ; celle-ci aurait dû servir de ligne directrice pour élaborer les programmes de la Décennie du développement et préparer le rapport du Secrétaire général, alors que, au contraire, les principes énoncés dans cette Déclaration ont été méconnus. Les représentants des Etats-Unis s'efforcent de prouver ce qu'il est impossible de prouver, mais la délégation de l'Union soviétique continuera à demander instamment que les recommandations en question soient prises en considération par le Secrétaire général et par le Conseil.

68. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) déplore que le représentant de l'Union soviétique n'ait pas assisté

aux négociations qui se sont déroulées à la Deuxième Commission lors de la seizième session de l'Assemblée générale, et qu'il n'ait pas remarqué que la Déclaration est mentionnée dans le cinquième considérant de la résolution 1710 (XVI). Il regrette aussi que le représentant de l'Union soviétique ait à nouveau mal interprété les paroles de M. Stevenson. Il l'invite à analyser soigneusement la déclaration faite par M. Stevenson, qui montrera sûrement que l'interprétation qui lui a été donnée est entièrement erronée.

69. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ne refusera jamais une main amicale offerte en toute sincérité, mais qu'il ne peut transiger sur les principes. La vérité doit triompher, et il est vain de nier que les conséquences du colonialisme persistent et que certains pays continuent à lutter pour conquérir leur indépendance.

70. M. Arkadev tient aussi, en cette occasion, à réfuter l'assertion faite par M. Stevenson à la 1216^e séance, selon laquelle l'Union soviétique est responsable de la reprise des essais nucléaires en haute altitude par les Etats-Unis. En réalité, ces essais font partie des plans stratégiques des Etats-Unis. C'est le Gouvernement de l'Union soviétique qui a présenté des propositions pour le désarmement, l'arrêt des essais nucléaires et l'interdiction absolue des armements nucléaires.

71. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur le point 4 de l'ordre du jour et propose que ce point, avec les projets de résolutions pertinents (E/L.957 et Corr.1, E/L.958 et Add.1, E/L.960), soit renvoyé au Comité économique.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 35.